

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 27 AVR. 2026

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Caroline ARHUERO, chargée d'études documentaires hors classe, adjointe à la cheffe du bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche, secrétaire du conseil artistique des musées nationaux, service des musées de France, sous-direction des collections, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Pierre-Simon PELLISSIER, chargé d'études documentaires principal, chargé des archives et de la documentation numérique, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

- Madame Alexia RAIMONDO, chargée d'études documentaires, responsable des fonds commerce, industrie, tourisme, direction des fonds, département de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture (DEATA), archives nationales, site Pierrefitte-sur-Seine ;

- Monsieur Grégory ZEIGIN, chargé d'études documentaires, service des archives, département du patrimoine, médiathèque du patrimoine et de la photographie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Pierre-Simon PELLISSIER, chargé d'études documentaires principal, chargé des archives et de la documentation numérique, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 AVR. 2026

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle,



Damien BARRILLON